

## Quelques aspects réglementaires relatifs aux réseaux

### > Sites Internet et listes des professionnels

Lors de la réalisation d'un site Internet, pensez à faire une déclaration auprès de la CNIL. Il existe un formulaire spécifique disponible sur le site Internet [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

Des annuaires et notamment des annuaires de professionnels de santé peuvent figurer sur ce site accessible au public. Les personnes concernées doivent être avisées avant la mise en ligne de l'existence de cet annuaire et les modalités d'accès et de rectification doivent être accessibles sur le site.

#### Info web

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés  
<http://www.cnil.fr/>

Textes officiels :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/>

Pour répondre à une question très fréquente, cette présence dans un annuaire ne constitue pas une publicité (interdite) dès lors qu'il s'agit bien d'un simple annuaire sans discrimination dans la présentation des identités ni mentions qualitatives ni hyperliens entre le nom et un autre site internet. Cet annuaire est protégé de fait des utilisations frauduleuses ou détournements, la captation d'adresses présentes sur internet pour une utilisation notamment commerciale constituant un délit.

### > Accès direct du patient à son dossier

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits du malade instaure entre autres nouveautés la possibilité d'un accès direct à son dossier pour chaque malade. Cet accès direct modifie les fonctionnalités des logiciels et applica-

tions chargées de gérer les dossiers patients.

Ces modalités ne sont pas simples et un délai de 48 heures est notamment à respecter entre le moment de la demande d'accès par le patient et la transmission (ou la mise à disposition) du dossier (délai de réflexion).

Un texte relatif à la conservation de ces dossiers (hébergement) est en attente. Ce décret prévoit la labellisation des structures souhaitant héberger des données de santé, démarche qui garantit notamment à tous les acteurs la non-exploitation de ces données, ainsi que les conditions de sécurité pour leur conservation.

Une révolution culturelle en perspective quand on sait que la plupart des médecins aujourd'hui n'ont pas eux mêmes directement accès à leur base de données.

## Trophées Le Monde Informatique 2003 : ADDICA nominé.



Le réseau Addictions Précarité Champagne-Ardenne a été nominé lors de l'édition 2003 des Trophées du Monde Informatique (*Le Monde Informatique* du 28 mars 2003).

Le réseau de santé ADDICA a pour but d'améliorer la prise en charge des conduites addictives et leurs conséquences sociales (précarité, etc.), et de tenter d'en réduire les retombées individuelles et collectives notamment par une amélioration du suivi.

[www.addica.org](http://www.addica.org)

Carrefour des réseaux est une publication d'UNI-MEDICINE.

1, Avenue de l'Atlantique  
BP 904 les Ulis  
91976 Courtaboeuf cedex  
tél. : 01 64 86 40 68  
[www.uni-medecine.com](http://www.uni-medecine.com)

Pour être destinataire du Carrefour des réseaux  
[carrefour@uni-medecine.fr](mailto:carrefour@uni-medecine.fr)

Directeur de la publication  
Dr Jean-Yves ROBIN

Conception-réalisation  
Dekalog